Avec le soutien de :











Compte rendu des comités de pilotages du 26 Octobre 2022 Salle Jean Jaurès, Mairie de Langeac à 14h15

Sites Natura 2000:

- ✓ Gorges de l'Allier et affluents FR8301075 (ZSC),
- ✓ Val d'Allier Vieille-Brioude\Langeac FR8301074 (ZSC),
- ✓ Haut Val d'Allier FR8312002 (ZPS)

Présents / Excusés : cf. liste d'émargement et excusés ci-jointe.

Le diaporama présenté lors de la réunion est joint à ce compte rendu.

Marilyne ANDREAU (DDT) prend ensuite la parole pour réaliser les élections de la structure porteuse et du président des 3 Comités de pilotage. Ces élections font l'objet d'un CR séparé qui sera joint au présent document.

Les élections reconduisent pour 3 ans le SMAT comme structure porteuse et Stéphane GUITTARD comme président de chacun des COPILs.

M.GUITTARD remercie la DTT et tous les élus puis rappelle que plusieurs sites Natura 2000 sont animés par le SMAT et présente l'ordre du jour :

- 1. Rappels sur Natura 2000
- 2. Bilan des actions réalisées en 2022,
- 3. Programme d'actions prévisionnel 2023 et 2024,
- 4. Questions diverses.
- 1. Rappels sur Natura 2000

Laurent BERNARD, animateur Natura 2000 au SMAT du Haut-Allier présente les grandes généralités sur Natura 2000 afin que chacun disposent d'un niveau d'information suffisante. Les origines du réseau de sites sont présentées ainsi que la répartition des sites à l'échelle européenne et française. En France, la mise en œuvre de Natura 2000 est basée sur deux grands principes : la concertation et la contractualisation. Les différentes phases d'élaboration du document cadre d'un site (Document d'objectifs) sont expliquées. M. BERNARD achève son exposé en décrivant les 3 territoires Natura 2000 concernés par ce COPIL.

1/13

2. Bilan des actions réalisées en 2022

Laurent BERNARD présente les diverses **tâches administratives** accomplies et nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'action annuels.

Puis, il expose le bilan des dossiers traités en lien avec les **évaluations d'incidences**. 40 dossiers ont été étudiés en moyenne sur 2020 et 2021. En 2022, ce nombre est en évolution car il atteindra l'ordre de la soixantaine de dossiers d'ici la fin de l'année. Le type de projets étudiés relève majoritairement de 4 catégories : manifestations sportives, projets d'urbanisme, projets en lien avec les milieux aquatiques et la gestion forestière. Les contacts avec les pétitionnaires sont de meilleures qualités depuis quelques années, cela est sans doute lié aux habitudes de travail en commun et à l'anticipation des délais d'échange avec la structure animatrice. Un avis technique est demandé systématiquement à la structure animatrice par la Préfecture 43 depuis qu'elle traite l'ensemble des dossiers départementaux de manifestations sportives. En 2022, beaucoup de dossiers « énergie » ont été à l'étude.

Laurent BERNARD poursuit la présentation sur les **suivis et évaluations**. Il distingue dans sa présentation ceux confiés à des prestataires extérieurs et ceux effectués en interne. Ces derniers sont conduits sur le moyen terme et ne nécessitent que quelques jours chacun par an.

M. BERNARD présente les actions par thématique en débutant par les prestations extérieures.

Il expose tout d'abord les résultats de l'étude réalisée sur le *Grand-Duc d'Europe*, espèce rupestre, pour laquelle la qualité et la quantité des données demeurent insuffisantes et souvent anciennes. Cette étude a été proposée dans un contexte de pressions accrues ces dernières années sur les milieux rocheux (plus d'évaluations d'incidences ces dernières années). L'espèce est répartie sur l'ensemble de la ZPS. L'étude de la population a été prévue sur 3 ans pour pouvoir financer un diagnostic intégral des 45 sites historiques (15/an). Il rappelle que la population du 1/3 Nord de la ZPS a été étudiée en 2021. En 2022, c'est au tour du 1/3 Centre de la ZPS. 21 sites ont été étudiés au total avec le rajout de 6 sites potentiels aux 15 sites prévus initialement. L'espèce est plus présente que sur le 1/3 Nord en 2021. Il faudra attendre la fin des 3 années d'étude de la population sur l'ensemble de la ZPS pour pouvoir analyser son évolution.

Une autre évaluation de population a porté sur *le Busard Saint-Martin*. Le but étant d'actualiser l'état des lieux de la population sur la ZPS sachant que la population locale est en déclin depuis 2007. Ce déclin est aussi constaté à l'échelle nationale et européenne. C'est une espèce migratrice partielle en Europe. Elle niche au sol dans les fourrés, les landes, les friches forestières et dans les cultures. 14 sites ont été étudiés. 4 sites étaient des secteurs de reproduction : 1 site certain et 3 sites probables. La population de la partie Sud des gorges de l'Allier semble mieux se maintenir que celle du Nord-Ouest. La baisse de population en 15 ans semble dépasser le 50% à l'échelle de la ZPS.

La *Moule perlière*, présente sur le site des « Gorges de l'Allier et affluents », a été recherchée en 2022 dans la continuité des actions conduites sur 4 rivières margeridiennes depuis 2018. Cette espèce est un excellent indicateur de la qualité des rivières car elle est très exigeante sur la qualité de l'eau et du substrat ainsi que sur le peuplement piscicole. L'Ance du Sud était la dernière rivière sur laquelle les connaissances sur la présence et la répartition de l'espèce étaient très lacunaires.9 km de rivière ont été étudiés et 500m de béal. Par extrapolation, le résultat est de 500 individus vivants pour environ le même nombre d'individus morts. Ce résultat est très faible pour une population de moules perlières (normalement, par milliers sur des populations viables), ce qui montre que leur état de conservation est moyen voire mauvais et qu'elles ont donc un avenir incertain sur l'Ance du Sud du fait de l'absence de reproduction. M. BERNARD présente succinctement le cycle vital de l'espèce lié à la truite. Il indique les causes possibles de dégradation de l'habitat de l'espèce : diminution de la qualité de l'eau, entretien végétation rivulaire, entrave circulation migratoire piscicole, piétinement berges et cours d'eau. Les résultats de l'étude vont être présentés aux gestionnaires de milieux aquatiques afin qu'ils prennent en compte la restauration de l'habitat de l'espèce dans leurs programmes d'intervention.

Suite cette présentation, Mme MICHEL (Saint-Julien-des-Chazes) demande si les résultats sont liés aux conditions météorologiques de cette année (sécheresse). M.BERNARD précise que lors de la prospection en juillet, la rivière était bien en eau même si ce dernier était à l'étiage. Il dit également que ces résultats peuvent être dus à un ensemble de facteurs préjudiciables présentés précédemment. M.COCHET (Nature 43) intervient alors en précisant que cette espèce est condamnée et va disparaître car il y a trop d'eutrophisation. Il faut améliorer la qualité de l'eau (diminution du nitrate) pour sauver l'espèce. De plus, il précise que, sur la portion où l'étude a été réalisée, la végétation a été coupée et que cela pose problème pour l'espèce qui préfère les zones ombragées.

M.FRAISSE (Saint-Vénérand) intervient quant au sujet du nitrate en précisant qu'en Haute-Loire, il n'est pas possible d'intervenir car ce dernier vient de la Lozère. Mme GARDES (Communauté de commune du Haut-Allier) précise alors que ce n'est pas possible car, en Lozère, ce sont des pâturages qui bordent la rivière. M. FRAISSE explique que ça arrive via le biais du lessivage.

Mme DAVAL (FNE 43) demande si la population de truites est en baisse. M. SAGNOL (OFB) précise qu'il y a une station de suivi DCE à la confluence avec le Panis. M. BERNARD complète en indiquant qu'il y a une station de suivi de la FDPPMA 43 en amont. Sur cette dernière, la population semble être correcte. Par contre, il y a un problème au niveau de la libre circulation sur le tronçon étudié avec de nombreux ouvrages non pourvus de de passes à poissons.

Sur le sujet suivant, Katy MARATRAT (Chauve-souris Auvergne) prend la parole.

Elle indique que le site « Val d'Allier Vieille-Brioude/ Langeac » est un site important pour 5 espèces d'intérêt communautaire. Elle explique qu'une mission conduite par Chauves-souris Auvergne en 2019 avait pour objectif de retrouver la colonie de reproduction de *Grand Rhinolophe* disparue du gîte de Chilhac. Cette étude a concerné le Nord du site Natura 2000 et a permis de découvrir plusieurs gîtes mais pas de nouvelles colonies d'importance. En 2020, une deuxième étude

complémentaire, basée sur la méthode des sorties de gîte, a permis de découvrir une importante colonie de Grands Rhinolophes à Tapon (commune de St Ilpize) (mais cette dernière est inférieure en nombre d'individus à celle perdue à Chilhac). En 2022, une troisième étude a été réalisée sur la partie Sud du site Natura 2000. Elle était basée sur deux méthodes : prospections diurnes comprenant une enquête auprès des municipalités et des habitants complétées de sorties de gîte nocturnes. Cette étude a permis de découvrir une grosse colonie mixte de reproduction pour le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées à Chilhac, ce qui est intéressant car c'est précisément dans ce village que la colonie avait été dérangée et avait disparue en 2018. Elle conclut en exposant que les connaissances sur les chiroptères sont nettement améliorées et que de nouvelles questions se posent sur le fonctionnement des populations de Grand Rhinolophe et sur les gîtes.

Ce sujet amène plusieurs questions.

M.PETIT (Alleyras) demande quelle est l'origine de la perte de la colonie de Chilhac. Mme MARATRAT lui répond qu'elle est due à l'installation d'un poulailler dans le gîte où se trouvait la colonie.

M.COCHET (Nature 43) indique que la Barbastelle est plus forestière en comparaison des autres espèces. Mme MARATRAT explique que c'est en partie vrai mais que cette dernière fréquente aussi des lieux anthropisés pour ses gîtes. M.COCHET demande alors pourquoi cette espèce n'apparaît pas dans les résultats de l'étude de 2022. Mme MARATRAT explique que, cette année, l'espèce n'a pas été contactée et que les données la concernant se limitent aux témoignages.

M.BECKERT (Chilhac) veut savoir ce qu'il faut faire quand un propriétaire veut réaliser des travaux alors qu'il a des chauves-souris chez lui. Mme MARATRAT explique que la loi interdit de les déplacer car toutes les chauves-souris en France sont protégées. C'est pourquoi des solutions de cohabitation seront proposées dépendamment du projet et systématiquement privilégiées. Dans le cas où la cohabitation n'est pas acceptée et selon le cas de figure, il est généralement conseillé de solliciter l'avis des autorités environnementales.

Mme DE PIERI (LPO AURA) demande si la concertation peut aller jusqu'à l'élaboration de contrats Natura 2000. M.BERNARD explique que cela peut effectivement aller jusqu'à un accompagnement financier via des fonds Natura 2000 dans des cas précis. Un contrat Natura 2000 sera présenté ultérieurement dans la partie contractualisation du bilan 2022.

M.PAGES (LA BESSEYRE-SAINT-MARY) expose qu'il serait intéressant de faire une approche plus globale. Il demande donc si ce ne serait pas possible d'étudier des indicateurs plus globaux pour avoir une meilleure idée de l'état de la biodiversité. M.BERNARD explique que les résultats des études sont remontés à l'Etat qui en fait la synthèse pour avoir une vision plus globale. De plus, Mme MARATRAT explique que certaines espèces, comme les chauves-souris, sont des espèces bioindicatrices et permettent donc, par extrapolation, d'estimer l'état écologique du milieu dans lequel sont trouvées ces espèces, qui plus est lorsqu'elles sont sensibles aux modifications des milieux. Par ailleurs, il est précisé que les préconisations émises pour ces espèces « témoins » profitent généralement à d'autres cortèges et permettent donc une amélioration plus globale qu'il n'y parait de la biodiversité.

M.COCHET demande pourquoi ces 5 espèces sont plus ciblées que les autres, si elles sont plus menacées ? Mme MARATRAT explique que les financements, pour les études, portent prioritairement sur les espèces inscrites à l'annexe II de la directive habitats (autrement dit dont les habitats nécessitent une protection), ce qui est le cas de ces 5 espèces. Les études dépendent donc de l'état des connaissances concernant ces espèces sur les sites et des objectifs d'amélioration des connaissances ou de conservation qui en découlent.

M.BERNARD expose ensuite les prestations internes réalisées sur les chiroptères.

Sur les 2 sites Natura 2000 relevant de la Directive « Habitats », les informations récoltées par le SMAT lors des suivis annuels sur les *chauves-souris* montrent une stabilité relative des **populations hivernantes** pour les gîtes suivis depuis 15 ans parfois. Les très bons résultats de 2022 sont entre autre liés à la découverte de nouveaux gîtes, certains totalisés plus de 20 individus. Ces nouveaux gîtes sont d'anciennes caves à vin dans la région vigneronne de la Ribeyre au Nord de Langeac. Le nombre total de gîtes suivis (50) demeurent dans la moyenne des 10 dernières années. Les conditions climatiques ont été favorables comme en 2021. 9 espèces sont observées sur les 29 que compte l'Auvergne.

Concernant la **reproduction**, les gîtes découverts ces dernières années sont intégrés dans les suivis réalisés par le SMAT du Haut-Allier. Il est important de connaître la biologie des espèces pour pouvoir adapter au mieux la méthode d'étude. Les Petits Rhinolophes utilisent un réseau de gîtes au sein d'un même village. Leur comptage à vue doit être effectué en simultané sur tous les gîtes identifiés dans un village. Pour compenser l'absence des propriétaires ou leur refus d'accès, l'animateur complète les comptages diurnes (sorties de gîte). Cela permet d'éviter les doubles comptes et d'avoir une meilleure connaissance de l'évolution de la taille des colonies de reproduction. Les informations récoltées par Chauve-souris Auvergne en 2022 permettront de mieux comprendre les fluctuations d'effectifs de certaines colonies. Les colonies de Petit Rhinolophe présentent des effectifs stables voire en augmentation pour certaines colonies au gré de la découverte de nouveaux gîtes. L'espèce est bien présente au Nord de Langeac.

Concernant, les Grands Rhinolophes, la population est en augmentation depuis 2012. Les effectifs de la nouvelle colonie découverte à Chilhac en 2022 devront être confirmés dès 2023. Pour ce qui est du Murin à oreilles échancrées, les gîtes, désertés les années précédentes, ont été réoccupés en 2022. Comme pour le Grand Rhinolophe, le suivi 2023 permettra de confirmer l'ampleur de la population.

Le *suivi de la reproduction du busard cendré* a été reconduit dans le cadre du Plan de Sauvegarde Auvergne-Rhône-Alpes. Cette espèce est en état de conservation défavorable à l'échelle française et européenne. Ce rapace niche au sol principalement en milieu agricole (prairie naturelle, artificielle, céréales, zone humide) avec un fort risque de destruction des nichées lors de travaux agricoles. En collaboration avec le groupe « busards » de la LPO DT Haute-Loire et l'OFB, l'animateur du site a recherché les couples de Busards cendré sur 3 zones : le Sud-Ouest du Devès, entre ST-Jean-Lachalm et Rauret, le Langeadois et une commune de la Margeride (Desges). Le secteur s'est un peu élargi au Langeadois à partir de 2020 suite à l'augmentation du nombre de couples sur ce secteur. En 2022, le

nombre de couples implantées sur la zone de suivi par le SMAT sur le Devès a fortement diminué. Le succès de la reproduction est très variable d'une année sur l'autre. Cela est lié au type de végétation utilisé pour la construction du nid, à la quantité de nourriture disponible et aux aléas climatiques. Les mauvaises conditions climatiques printanières et estivales (sécheresse) ont réduit le succès de reproduction de l'espèce car les travaux agricoles ont été plus précoces. Les couples n'ont parfois pas eu le temps de pondre avant récolte. Par ailleurs, les zones humides ont subi une forte pression de pâturage. Le bilan de la reproduction est mitigé avec des échecs de reproduction et une forte pression de pâturage. Le bon relationnel avec les agriculteurs se poursuit. C'est un facteur de réussite pour la sauvegarde de l'espèce qui est un auxiliaire de l'agriculture.

Sur le site Natura 2000 « Val d'Allier Vieille-Brioude\Langeac », le suivi de la population de *Sonneur à ventre jaune* sur le *hameau de Chazieux* (commune de St Ilpize) confirme l'isolement de la population. Sa petite taille la rend très sensible aux perturbations sur des zones de reproduction très anthropisées (anciens abreuvoirs) dont les surfaces en eau sont très faibles. Aucune reproduction aboutie n'a été observée depuis 4 ans. Afin d'améliorer la situation préoccupante pour cette population, la structure animatrice a sollicité la commune propriétaire pour partie afin qu'elle restaure le patrimoine bâti dégradé. Cette dernière a répondu favorablement et devrait faire réaliser les travaux en 2023. La structure animatrice aidera la commune à rechercher un soutien financier auprès du programme national en faveur de l'espèce.

Le secteur de *Costet* à l'extrémité Nord du site Natura 2000 sur les communes de Mazeyrat d'Allier et Langeac héberge lui aussi l'espèce découverte en 2018. Suite au constat du manque de points d'eau favorables à la reproduction de l'espèce, un prestataire a défini en 2020 des zones d'implantations de mares favorables à la reproduction de l'espèce. Ces zones ont été définies en concertation avec les propriétaires et usagers du secteur. Le SMAT a eu l'opportunité de faire creuser des mares en 2021 avec l'intervention d'une journée d'une vingtaine de jeunes en Service National Universel. 4 mares de 1 m² ont été creusées sur les bords de l'Allier dans le Domaine Public Fluvial. En 2022, aucun sonneur n'a été observé par le SMAT du Haut-Allier lors du suivi de la reproduction de l'espèce. Une nouvelle mare devrait être creusée sur ce secteur en novembre.

Au printemps 2022, l'OFB a réalisé des prospections en canoé à la recherche d'indice de présence de *Castor d'Eurasie*. Suite à ce signalement, le SMAT a effectué plusieurs prospections à pied notamment sur deux secteurs : entre Blassac et Saint-Ilpize (des traces fraîches ont été observées) et sur Langeac-Mazeyrat d'Allier-Lavoûte-Chilhac (observations opportunistes ; présence récente à confirmer). Le secteur de Lavoûte-Chilhac sera peut-être lui aussi prospecté d'ici la fin de l'année 2022.

Laurent BERNARD rappelle que ces suivis ont plusieurs intérêts. Tout d'abord, ils servent à l'évaluation de l'état de conservation à l'échelle du site et au-delà. Ils sont par ailleurs importants pour définir les enjeux pour l'élaboration de contrats Natura 2000 ou dans le cas d'évaluation d'incidences.

Laurent BERNARD présente ensuite les actions de **communication et de sensibilisation** conduites en 2022. Une intervention scolaire a été réalisée avec l'école de Vissac-Auteyrac au Marais de Lair. Cette dernière avait pour sujet les oiseaux des zones humides. Pour ce qui est des animations grand public, 4 animations ont été réalisées. Certaines ayant eu plus de succès que d'autres (jusqu'à une quarantaine de personnes pour, par exemple, une animation sur la Rosalie des Alpes sur la commune du Pont d'Alleyras en juillet). Une dernière animation sera faite le 11 décembre sur la commune de Saint-Haon. Elle aura pour objet « la découverte du Saumon atlantique ».

Quelques articles dans la presse locale ont relaté les actions conduites au titre de l'animation Natura 2000 (inventaire hivernage chauves-souris, comité de pilotage). Un reportage, pour France 3, dans le cadre d'une série estivale « Au fil de l'eau », a également été réalisé avec l'animateur Natura 2000. Ce dernier avait pour thématique « Le Castor dans les Gorges de l'Allier ». Enfin, cette année, le SMAT a amélioré sa communication en se créant un compte sur les réseaux sociaux (Instagram : naturasmat43). Ce dernier sert de support pour la communication de diverses informations et notamment des animations programmées par le SMAT.

M.BERNARD a ensuite présenté les échanges avec les **autres politiques publiques** concernées par les 3 sites Natura 2000 en question. En effet, le site Natura 2000 est concerné par un Contrat Territorial (CT Haut-Allier) mais également par le SAGE du Haut-Allier, divers Plan Régional d'actions (Busard, Sonneur à ventre jaune, Chiroptères), par les Stratégies Aires Protégées AURA et enfin par l'Observatoire Régional Biodiversité AURA (auprès duquel le SMAT fait remonter les données de terrain).

L'animateur Natura 2000 poursuit la présentation des **actions conduites hors contractualisation**. Un projet est mis en place concernant la gestion d'une plante envahissante *(herbe d'amour)* sur les communes de St Ilpize et St Privat du Dragon, envahissement qui s'étend sur 20 ha. En 2021, le SMAT avait trouvé des financements auprès de le DREAL AURA pour que le CBNMC puisse réaliser un diagnostic de la situation ainsi que des préconisations. En 2022, le SMAT travaille avec les acteurs locaux pour la mise en œuvre d'actions et de financement pour gérer cette espèce invasive.

L'animateur présente le volet contractuel. Il rappelle les **contrats Natura 2000 engagés**.

La structure animatrice a élaboré en 2021 2 contrats Natura 2000 forestier mesure « F12i : dispositif favorisant le développement de bois sénescents ». L'objectif est qu'aucune sylviculture ne soit conduite sur ces surfaces durant 30 ans. Les diagnostics ont permis de définir l'éligibilité des surfaces et des arbres à conserver. 1 dossier reste à solder d'ici fin 2022. Le contrat concerne une surface importante de 7,5 ha.

Mme DAVAL (FNE 43) se renseigne alors quant à l'essence visée en demandant si les arbres marqués sont du Hêtre. M.BERNARD confirme qu'il s'agit principalement de cette espèce. Deux autres espèces sont aussi visées : le sapin et le chêne.

Un autre contrat Natura 2000 a été élaboré par le SMAT en 2021 sur un projet en lien avec un gîte de reproduction de Chauve-souris (Petit Rhinolophe au Prieuré de Lavoûte-Chilhac). Il portait sur la mesure « *Aménagements artificiels en faveur des espèces ayant justifié la désignation du site* ». Le projet de restauration prévoyait un cheminement en bois afin que le suivi de la population puisse être réalisé par l'animateur du site sans endommager l'isolation thermique. Les travaux se sont achevés courant 2022. Le dossier a pu être soldé à l'automne.

Pour terminer la partie contractualisation, l'animateur aborde les *contrats Natura 2000 agricoles (MAEC)*. Il précise qu'à l'heure actuelle, il ne reste que quelques contrats signés entre 2015 et 2017 et que chaque agriculteur qui décide de reconduire annuellement ou non son contrat avec l'Etat.

Le bilan financier est présenté par Laurent BERNARD. L'animateur explique la répartition du budget financier total : 1/4 a été alloué aux prestations extérieurs, et concernaient notamment l'avifaune ; les 2/3 restants étaient pour l'animation des sites en général (salaires et frais de structure). L'équipe d'animation est constituée de 3 personnes : Laurent BERNARD animateur du site (quasi temps plein à l'année) accompagné de 2 collègues sur quelques missions.

3. Proposition de programme d'actions 2023-2024

Le président du COPIL introduit ce nouveau le point suivant à l'ordre du jour. Avant d'exposer les propositions d'actions pour 2023, M.BERNARD fait un point sur les **changements de la politique Natura 2000** pour l'année à venir. Il explique qu'au 1er janvier 2023, la gestion de Natura 2000 sera transférée en grande partie à la Région. A l'heure actuelle, la Région AuRA a fait savoir que les fonds Feader ne seraient pas fléchés sur Natura 2000 (ils représentaient jusqu'en 2022, 63% des financements Natura, le reste étant complété par l'Etat).

Néanmoins, l'animation sera maintenue en 2023 (car financée par l'ancienne programmation Feader) mais qu'il n'y aura pas, à priori, de financements pour les contrats hors agriculture.

L'Etat gardera la main sur les thématiques « régaliennes » telles que les désignations des sites et les évaluations d'incidences.

Après cet éclaircissement, M.BERNARD présente le dernier point à l'ordre du jour : les propositions d'actions pour 2023-2024. La **gestion administrative** sera identique aux années précédentes.

Laurent BERNARD présente les projets de **suivis**.

L'animateur propose plusieurs prestations extérieures pour 2022 dont le financement est assuré.

La première action concerne la fin de la mise à jour des connaissances sur la population de *Grand-Duc d'Europe sur la partie sud de la ZPS* qui portera sur environ 17 sites de reproduction (10 sites étudiés par un prestataire et 7 sites étudiés par le SMAT du Haut-Allier). Ce dernier volet de l'étude permettra de réaliser le bilan global concernant la population du Grand-duc d'Europe à l'échelle de l'ensemble du site Natura 2000 « Haut Val d'Allier ».

Afin de prévoir une demande de financement pour 2024, des propositions d'action sont présentées par le SMAT. La première consisterait, sur le site « Val d'Allier Vieille-Brioude\Langeac », de compléter l'action menée en 2022 par Chauve-Souris Auvergne. Des sorties de gîtes avec des détecteurs à ultra-son ainsi que de la télémétrie sur le Grand Rhinolophe seraient alors réalisées. Le but est de suivre au mieux les gîtes connus et d'augmenter nos connaissances sur les déplacements des Grand Rhinolophe. La seconde pourrait porter sur la mise à jour de l'état de conservation des populations d'écrevisses à pattes blanches (autochtones) ainsi que sur l'expansion des écrevisses américaines (envahissantes) en collaboration avec la FDPPMA et l'OFB. Une autre mission pourrait permettre d'évaluer l'état de conservation de la population de Pic cendré et Martin pêcheur. Ces deux espèces seraient étudiées en même temps car elles vivent en bord de rivière et se reproduisent à la même période. Les connaissances sur ces espèces sont anciennes et lacunaires. Leur mise à jour permettrait aussi de disposer d'informations pour émettre un avis technique sur les évaluations d'incidences sur les milieux alluviales.

Laurent BERNARD propose la poursuite des actions de *suivi/'évaluation conduites en interne* par le SMAT sur les chauves-souris (hivernage et reproduction), le Sonneur à ventre jaune, les coléoptères, le busard cendré, l'AFP, le Castor d'Europe et l'actualisation des connaissances de la population de Grand-duc d'Europe sur la ZPS. Le coût de ces suivis est intégré à la masse salariale de la cellule d'animation du SMAT du Haut-Allier.

Les actions de **communication et de sensibilisation** pour 2023-2024 réalisées par le SMAT ne sont pas encore toutes définies au moment du COPIL. Les interventions pour les scolaires seront reconduites à la demande. Concernant les animations grand public, des prestations seront réalisés concernant des espèces patrimoniales (chauve-souris, castor, coléoptères, oiseaux) et des milieux remarquables. Pour ce qui est des interventions réalisées en internes, un programme sera diffusé en début d'année 2023.

Pour ce qui est de la communication, en complément du site internet dédié au Haut-Allier, des articles pourront être proposés aux collectivités pour diffusion dans leur bulletin d'information.

L'animateur poursuit sur le volet **contractualisation**. Concernant les *Contrats Natura 2000 forestiers et autres milieux*, la structure animatrice est en attente d'informations de la part de la Région, qui sera gestionnaire du dispositif à compter de 2023.

Il n'y aura pas de communication active sur le dispositif de la « charte » Natura 2000.

Les demandes d'avis techniques des pétitionnaires ou des services de l'Etat seront traitées pour chaque dossier **d'évaluation des incidences**. L'information des maîtres d'ouvrage de projets soumis à évaluation d'incidences sera bien entendu reconduite.

M. BERNARD présente à titre informatif le nouveau dispositif de *contractualisation agricole* à compter de 2023 concernant ces 3 sites Natura 2000. En effet, l'élaboration des réponses à l'Appel à Projet n'est plus financée dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000. Le chargé de mission présente le territoire du Projet Agro-Environemental et Climatique « Haut-Allier/Margeride » et ses composantes ainsi que les budgets prévisionnels. La mise en œuvre de la contractualisation des MAEC (pilotage du dispositif, informations aux agriculteurs, accompagnement, etc.) sera réalisée, sous réserve de l'acceptation du Projet Agro-Environnemental par la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique fin 2022.

Le budget prévisionnel de l'animation des 3 sites Natura 2000 pour l'année 2023 et sa répartition par postes de dépenses sont présentés et n'appellent aucune remarque.

Le projet de programme d'action 2023-2024 est validé à l'unanimité.

4. Questions diverses:

M. PETIT (Alleyras) demande si des règles sur l'utilisation des nitrates en site Natura 2000 ont été édictées suite à la condamnation de l'Etat français par le Conseil d'Etat suite à une plainte de FNE.

Mme ANDREAU (DDT 43) répond qu'aucune information officielle n'a été diffusée en DDT par les ministères.

M. COCHET (Nature 43) s'interroge sur les travaux de dévégétalisation sur l'île en aval du pont de Costet et également sur la commune de Saint-Julien-des-Chazes et sur la rive droite de Prades. Il considère que ce ne sont pas les bonnes essences qui sont coupées et que cela favorise le robinier. Ce dernier n'est pas favorable à la présence du Sonneur à ventre jaune mais également du Castor, qui n'en n'est pas friand.

M.COCHET poursuit en déclarant avoir aperçu des ragondins sur la commune de Pont d'Alleyras. De ce fait, il voudrait savoir si le SMAT possède des données sur cette espèce. Ce à quoi, M.BERNARD répond par la négative.

Mme DAVAL (FNE 43) demande si le diagnostic, qui devait être réalisé à la suite de l'enduro « ISDE », a été réalisé. M.BERNARD précise que la reprise de contact avec l'organisateur n'a pas encore été réalisée.

Mme DAVAL veut également savoir si les informations, issues du diagnostic, seront communiquées à la Préfecture. M.LACROIX-GILLES (président du SMAT) précise que le but de ce diagnostic est de voir si les préconisations du SMAT ont servi. Les informations seront automatiquement relayées à la Préfecture. Ceci permettra de savoir comment agir pour d'autres manifestations de cette envergure.

M. ROBERT (Pradelles) voudrait savoir si des accompagnements, au-delà de Natura 2000, existent pour ce qui concerne le problème des espèces exotiques envahissantes car ces dernières apparaissent de plus en plus en altitude même sur le plateau du Devès (ex Séneçon du Cap). M.BERNARD précise que des organismes travaillent sur la thématique: Conservatoire Botanique National du Massif central, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne. Il tient également à rappeler que le SMAT est là pour faciliter la mise en relation entre les acteurs du territoire et les organismes spécialisés dans certains domaines. Il est nécessaire pour cela que les demandes lui remontent. M. LACROIX-GILLES complète en précisant qu'il y a des discussions à ce sujet entre le SMAT et l'ARS.

M. COCHET revient sur un sujet abordé en 2021 : le développement du Buddleia sur les talus de voie ferrée en amont de l'ancienne retenue de Poutès où l'espèce pourrait devenir envahissante. Il pense qu'il faudrait le neutraliser car il pourrait prendre la place de la flore locale. M. COCHET demande comment gérer les gros individus en bord d'Allier au niveau de Pont d'Alleyras. M. BERNARD le contactera et cherchera une solution avec la municipalité.

En ultime remarque, M.PETIT montre son intérêt quant aux résultats obtenus dans les suivis réalisés par le SMAT sur les chiroptères. Il aurait aimé avoir connaissance de ces derniers pour agir. M.BERNARD précise que les informations tirées des suivis de populations ne sont communiquées automatiquement aux communes que s'il s'agit de bâtiments communaux. Mme MARATRAT complète en exposant le fait que l'association est disponible pour donner des conseils à toute personne volontaire. M.COCHET intervient sur le sujet en précisant que la réduction lumineuse a un intérêt pour les chiroptères mais également pour les papillons nocturnes, qui sont leur nourriture et qui jouent un rôle très important dans pollinisation.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance clôt la réunion.

Ce compte rendu est validé par la DDT de Haute-Loire et le Président des COPIL.

Fait à Langeac le 23 Novembre 2022

Liste des présents

Collectivités présentes ou représentées

Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes

Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier

Communauté de Communes du Haut-Allier

Communauté de communes du pays de Cayres Pradelles

Syndicat Mixte d'AménagemenT du Haut-Allier

Commune d'Alleyras

Commune d'Arlet

Commune d'Auvers

Commune de Blassac

Commune de Charraix

Commune de Chastel

Commune de Chazelles

Commune de Chilhac

Commune de Cubelles

Commune de Desges

Commune d'Esplantas Vazeilles

Commune de Ferrussac

Commune de Grèzes

Commune de La Besseyre-Saint-Mary

Commune de Landos

Commune de Lavoute-Chilhac

Commune de Le-Bouchet-Saint-Nicolas

Commune de Mazeyrat-d'Allier

Commune de Mercoeur

Commune de Pradelles

Commune de Prades

Commune de Rauret

Commune de Saint-Austremoine

Commune de Saint-Bonnet-Laval

Commune de Saint-Cirgues

Commune de Saint-Haon

Commune de Saint-Ilpize

Commune de Saint-Julien-des-Chazes

Commune de Saint-Préjet-d'Allier

Commune de Saint-Privat-d'Allier

Commune de Saint-Vénérand

Commune de Saugues

Commune de Siaugues-Sainte-Marie

Commune de Tailhac

Commune de Thoras

Commune de Venteuges Commune de Villeneuve-d'Allier Commune de Vissac-Auteyrac

Présents non élus :

Maryline ANDREAU – DDT 43 Georges BOYER – DDT 43 Anne-Sophie DE PIERI – LPO AURA – Délégation Auvergne Laurent SAGNOL – OFB SD 43 Jean VERNAT - FDPPMA 43 Dominique DAVAL - FNE 43 Michel MOULIN - ONF 43 Marius MUTEL – EPLoire – CTHA Vincent LE GLOANEC - CBN Massif central Matthias GAUMET - CNPF Philippe COCHET – Fédération Nature Haute-loire Sophie GENEST – Chambre d'agriculture 43 Katy MARATRAT – Chauve-Souris Auvergne Quentin MARCON - LOGRAMI René ROUSTIDE – FRANSYLVA 43 Laurent BERNARD - SMAT du Haut-Allier Estelle TALANCIEUX – SMAT du Haut-Allier

Liste des excusés :

Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée Conseil Départemental Haute-Loire Conseil Départemental Lozère Commune de Saint-Just-Près-Brioude Commune de Saint-Paul-de-Tartas Commune de Vieille-Brioude Commune de Pinols Sous-préfecture de Brioude EDF DREAL Occitanie/Pyrénées-Méditerranée Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie ONF 48





























































































